

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Cadarache-Chute-d-un-colis-de-dechets>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Cadarache : Chute d'un colis de déchets radioactifs dans un puits d'entreposage de l'INB 164, dénommée Cedra**

14 janvier 2021

France : CEA Cadarache : Chute d'un colis de déchets radioactifs dans un puits d'entreposage de l'INB 164, dénommée Cedra

Le 14 janvier 2021, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée, par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de la chute d'un colis de déchets dits « moyennement irradiants » de 500 litres, d'une hauteur d'environ 4 mètres, dans un puits d'entreposage de l'installation Cedra (INB 164) du centre de Cadarache le 12 janvier 2021.

Ce que dit l'ASN :

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Chute-d-un-colis-de-dechets-radioactifs-dans-un-puits-d-entreposage-de-l-INB-164-denommee-Cedra>

Le 14 janvier 2021, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée, par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de la chute d'un colis de déchets dits « moyennement irradiants » de 500 litres, d'une hauteur d'environ 4 mètres, dans un puits d'entreposage de l'installation Cedra (INB 164) du centre de Cadarache le 12 janvier 2021.

Ces colis de déchets sont, pour des raisons de radioprotection, entreposés dans Cedra dans des puits ventilés, en piles de colis superposés. Ils proviennent des INB 56 et 37-A du centre de Cadarache et sont notamment transportés au moyen d'un « emballage de transport », équipé d'un système de préhension par ventouse. Il s'agit d'un équipement massif, blindé, destiné à assurer la protection des opérateurs contre les rayonnements ionisants émanant des colis de déchets. Un défaut de contrôle de l'état initial de l'équipement a entraîné une interprétation erronée, par les opérateurs, de la bonne préhension du colis par la ventouse. L'ouverture du

tiroir inférieur de l'emballage de transport, qui permet l'accès au puits lorsqu'un colis est arrimé à la ventouse, a conduit à la chute du colis dans le puits d'entreposage, sur des colis déjà entreposés.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, compte-tenu d'une lacune de culture de sûreté, liée à la prise en compte partielle du retour d'expérience de précédentes chutes de colis de déchets manipulés par ventouse, et après l'examen du compte rendu d'événement significatif transmis le 18 mars 2021, l'incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

L'ASN a mené une inspection le 18 janvier 2021 portant sur cet événement et a constaté des lacunes en matière de prise en compte du retour d'expérience des précédentes chutes de colis. La lettre de suite de cette inspection est consultable sur le site Internet de l'ASN. Une chute de colis de même type survenue le 25 octobre 2017 au sein de la station de traitement des déchets solide (INB 37-A) de Cadarache avait été déclarée par le CEA le 17 juillet 2018. À la suite de cet événement, l'ASN avait mis en demeure le CEA de réaliser notamment un rapport sur le retour d'expérience de l'exploitation des systèmes de préhension par ventouse prenant en compte celui des installations nucléaires utilisant une technologie similaire. Ce rapport devra être actualisé pour intégrer la chute objet du présent événement. Le CEA devra ainsi tirer l'ensemble des enseignements issus des défaillances de leurs systèmes de préhension par ventouse.